



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024

DEL_2024_22
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.2

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES -
EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 26

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 3

Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par M. VIGLI
M. MICHEL par Mme BOMPARD

Absents(es) :4

M. RAOUX, M. MORAND, Mme FOURNIER, M. DUMAS

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 17 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024

Considérant qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum des deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif (B.P.),

Considérant que ce débat se déroule à l'appui de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) annexé,

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

M. RAOUX, M. MORAND et M. DUMAS quittent la séance et ne participent pas au débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

Secrétaire de séance ,

Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature : 07/03/2024

07/03/2024

Qualité : Maire de Bollène

Emilie BLACHIER-BAIARDI